



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Moyens attribués à la DFCI Nouvelle-Aquitaine

Question orale n° 232

Texte de la question

M. Frédéric Zgainski attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les moyens mis à disposition de la Défense des forêts contre les incendies en Aquitaine (DFCI), qui est un acteur majeur de la protection du massif des Landes de Gascogne. La DFCI et l'Office national des forêts ont remis au mois d'octobre 2022 au Gouvernement un rapport sur la stratégie à adopter pour accélérer la protection du territoire face aux incendies et la rendre plus efficace avec un plan financier sur 5 ans. Pour autant, aucun moyen supplémentaire ne leur a encore été attribué. M. Bruno Lafont, en sa qualité de président de la DFCI, a souligné que l'État accordait 16 millions d'euros annuels à la région PACA à ce sujet, contre seulement 1,5 millions d'euros à la région Nouvelle-Aquitaine. La DFCI souhaite obtenir plus de moyens pour intervenir plus efficacement et accompagner les élus, par leur connaissance du massif, pour faire respecter les obligations de débroussaillage autour des lotissements et des habitations, ainsi que pour aménager une bande supplémentaire de 4 mètres sans plantation de chaque côté d'une piste. Elle souhaiterait également être en mesure de créer de nouveaux points d'eau ou de nouveaux ponts pour faciliter l'accès des engins de secours. L'urgence presse, car la saison à risque de départs de feu démarrera bientôt. Aussi, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

MOYENS ATTRIBUÉS À LA DFCI NOUVELLE-AQUITAINE

M. le président. La parole est à M. Frédéric Zgainski, pour exposer sa question, n° 232, relative aux moyens attribués à la DFCI Nouvelle-Aquitaine.

M. Frédéric Zgainski. En octobre, la DFCI, l'association Défense des forêts contre l'incendie en Aquitaine, acteur majeur de la protection du massif forestier des Landes de Gascogne, et l'Office national des forêts (ONF) ont remis au Gouvernement un rapport sur la stratégie à adopter pour accélérer la protection du territoire face aux incendies et la rendre plus efficace grâce à un plan de financement sur cinq ans.

M. Bruno Lafon, président de la DFCI de Nouvelle-Aquitaine, y souligne que si l'État accorde 16 millions d'euros par an au Sud-Est de la France au titre de la défense contre les incendies, il ne verse que 1,5 million d'euros à la région Nouvelle-Aquitaine. La DFCI de cette région souhaite donc obtenir davantage de moyens, afin d'intervenir plus efficacement et, grâce à ses connaissances du massif, de mieux accompagner les élus et les acteurs de terrain pour faire respecter les obligations de débroussaillage autour des lotissements et des habitations, et pour aménager des bandes supplémentaires sans plantation de chaque côté des pistes forestières.

Elle souhaiterait également pouvoir créer de nouveaux points d'eau ou de nouveaux ponts pour faciliter l'accès des engins de secours. Elle envisage aussi d'autres actions de sécurisation de nos forêts. Le temps presse, car la saison à risque de départs de feu démarrera bientôt – elle a même déjà commencé en Gironde.

Vous avez annoncé hier, monsieur le ministre de l'agriculture, un financement complémentaire de 7,6 millions d'euros pour la défense contre les incendies du massif des Landes de Gascogne : cette enveloppe importante permettra en particulier à la DFCI de faire face aux conséquences toujours plus importantes du changement climatique, et je tiens donc à vous en remercier. Pouvez-vous nous détailler le calendrier de déploiement et la répartition de ce soutien de l'État ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

M. Marc Fesneau, ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Comme vous le savez, la région Nouvelle-Aquitaine a été frappée par d'importants incendies pendant l'été 2022. Cette situation est d'autant plus paradoxale que cette région est sans doute la mieux organisée, pour ne pas dire la plus exemplaire, en matière de lutte contre les incendies. Elle a en effet conservé la mémoire de ceux de 1949 dont elle avait tiré les leçons. Si nous voyons moins les six cents incendies évités que les quatre ou cinq événements majeurs qui ont provoqué, cet été, les dégâts que vous connaissez, je tiens, en tant que ministre chargé des forêts et de leur défense contre les incendies, à saluer le travail et le fonctionnement exemplaires de l'association régionale DFCI. Les graves événements de l'été dernier ne doivent pas conduire à mettre à bas la politique de défense de la forêt contre les incendies, qui a vocation à être étendue, plutôt que restreinte : avec mes collègues Gérald Darmanin et Christophe Béchu, nous sommes mobilisés pour avancer sur ce sujet.

Ainsi, 7,6 millions d'euros seront affectés à la défense des forêts contre l'incendie. Sur ce montant, 4,2 millions d'euros permettront, en appui conjoncturel, de financer trois axes : la remise en état, avant cet été, des pistes forestières et des fossés dégradés par la lutte contre les incendies de 2022 ; le retour à l'état opérationnel des pistes pour des actions de lutte par les pompiers, ce qui permettra, le cas échéant, de pouvoir à nouveau intervenir – même si nous espérons tous que cela ne sera pas nécessaire ; l'accompagnement des structures de défense de la forêt contre les incendies dans la gestion de l'après-crise.

En outre, 1,6 million d'euros financeront des mesures de prévention, comme la surveillance des massifs. À cette fin, un réseau de caméras, dont une première tranche sera installée dès cette année, complétera la surveillance humaine. Ces outils dits de prévention sont très attendus localement, et d'autant plus souhaitables et précieux que plus un incendie est détecté tôt, plus les chances de le maîtriser sont grandes : une fois qu'il est parti, on ne peut en effet plus faire grand-chose.

Enfin, 1,8 million d'euros seront mobilisés pour structurer plus encore le dispositif d'animation local, notamment en renforçant l'encadrement et la professionnalisation des nombreux bénévoles qui composent les équipes de la DFCI, et pour financer le suivi et l'entretien courant des infrastructures, ainsi que la réalisation de patrouilles de surveillance et d'alerte lors des périodes à risque d'incendie. En effet, on sait à quel point une présence humaine sur le terrain dissuade d'abord ceux qui ont de mauvaises intentions de les mettre à exécution et permet, ensuite, de constituer un réseau de vigies permanent.

Par ailleurs, afin que l'ONF puisse mener à bien sa nouvelle mission de surveillance et de police, j'ai décidé de renforcer ses moyens pour 2023. En effet, sous l'égide des préfets, l'Office sera chargé de contrôler le respect des obligations légales de débroussaillage (OLD) – j'aborderai ce sujet avec mes collègues ce mois-ci. Le nombre de jours dédiés à cette mission d'intérêt général sera augmenté.

Comme vous le voyez, monsieur le député, nous sommes pleinement mobilisés pour répondre aux attentes des acteurs de la défense de la forêt contre les incendies, en particulier dans votre région. Les nouveaux moyens qui ont été affectés à cette mission permettront d'aborder plus sereinement l'été 2023 et, plus largement, de financer des aménagements structurels qui renforceront la résilience de nos forêts comme les OLD et l'évolution des peuplements forestiers.

M. le président. La parole est à M. Frédéric Zgainski.

M. Frédéric Zgainski. Je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir salué le travail mené localement par la

DFCI depuis les incendies qui avaient touché la région en 1949, et pour les éléments très clairs que vous avez communiqués : ils permettront à notre région de travailler efficacement à la prévention des incendies.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Zgainski](#)

Circonscription : Gironde (7^e circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 232

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 février 2023](#)

Réponse publiée le : 8 mars 2023, page 2206

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [28 février 2023](#)